

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) 2023 - PANNEAUPOCKET

CWA Enterprise est une SAS au capital de 5000 Euros, dont le siège social est situé 287 rue André Philip, 69003 Lyon, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro B 814 637 591 RCS Chalons-en-Champagne - numéro de Siret 81463759100029

CWA Enterprise distribue le service **PanneauPocket** composé d'une plateforme web accessible via l'adresse www.panneaupocket.com , servant à saisir des messages d'information publics et des alertes publiques. Ces messages sont affichés en temps réel ou programmés sur les applications mobiles PanneauPocket disponibles en téléchargement gratuit sous App Store, Google Play et AppGallery.

Dans les présentes conditions générales de vente, la société par actions simplifiées CWA Enterprise est dénommée « **CWA ENTERPRISE** » et le client ou le prospect « **le CLIENT** ». Les présentes conditions générales de vente sont ci-après dénommées « **Conditions Générales** ». Pour l'interprétation et la mise en œuvre des présentes Conditions Générales, il est convenu que les termes ci-après seront définis de la façon suivante :

« **Prestation** » désigne ci-après l'objet du service PanneauPocket fourni par la société CWA ENTERPRISE.

« **Plateforme Web** » désigne le site www.panneaupocket.com et l'ensemble des pages et des liens composées de fonctionnalités, de textes, d'images et le cas échéant d'éléments multimédia, accessible par une adresse URL et hébergée sur le disque dur d'un serveur permettant des accès multiples et simultanés via le réseau Internet.

« **Élément contractuel** » désigne un devis, un bon de commande, un contrat, une proposition commerciale dès lors qu'il est signé par CWA ENTERPRISE et le CLIENT.

Article 1. Objet - Domaine d'application

Les Conditions Générales présentes ont pour objet de régir les relations contractuelles entre CWA ENTERPRISE et le CLIENT et de définir l'étendue des prestations inhérentes au service PanneauPocket.

1.1 Les Conditions Générales s'appliquent à toute prestation de toute nature, effectuée par CWA ENTERPRISE dans les pays du monde entier. Elles prévalent sur toute autre condition d'achat, sauf dérogation expresse et formelle accordée par CWA ENTERPRISE. Elles pourront être modifiées ou complétées si CWA ENTERPRISE établit un ou plusieurs éléments contractuels qui, le cas échéant, tiendraient lieu de conditions particulières.

1.2 Le fait pour une personne physique ou morale, de commander le service PanneauPocket de la société CWA ENTERPRISE emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente.

1.3 CWA ENTERPRISE peut modifier, réactualiser ou rectifier les présentes, notamment afin de prendre en compte une évolution législative, réglementaire, jurisprudentielle et/ou technique. CWA ENTERPRISE prévient, dans la mesure du possible ses CLIENTS de toute

modification de ses Conditions Générales par le biais d'un envoi de mail. L'actualisation ne concerne en aucun cas les prestations déjà exécutées ou en cours d'exécution, sauf pour celles dont la durée restante est supérieure à six mois à la date de la modification. Dans ce cas les dernières Conditions Générales sont mises en application entre les parties.

- 1.4 Dans le cas où l'une des dispositions des présentes est réputée ou déclarée nulle, ou non écrite, par un tribunal compétent, les autres dispositions restent intégralement en vigueur et doivent être interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties exprimée dans ce document.
- 1.5 Le CLIENT s'engage à ne pas exploiter PANNEAUPOCKET sous forme de régie publicitaire et à ne pas en tirer des revenus publicitaires.
- 1.6 Le CLIENT s'engage à diffuser sur son compte PANNEAUPOCKET uniquement des informations qui concernent des événements ayant lieu dans le périmètre géographique de sa commune. Le CLIENT ne peut pas diffuser des informations pour le compte d'une commune non- cliente de PANNEAUPOCKET.
- 1.7 CWA ENTERPRISE se réserve le droit de manière rare et exceptionnelle de diffuser un message à l'échelle nationale sur tout ou partie des espaces dans l'application une alerte de type dispositif national alerte enlèvement, catastrophe naturelle, sur demande des autorités publiques compétentes (Armée, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, Police Nationale).

Article 2. Formation et conditions d'exécution du contrat

- 2.1 L'obligation respective de chaque partie de réaliser la prestation pour CWA ENTERPRISE, et de payer la prestation pour le CLIENT, naît à partir du moment où le CLIENT a dûment signé, paraphé et retourné par e-mail ou courrier le ou les document(s) contractuel(s) émis par CWA ENTERPRISE. Si un devis a été établi, la demande de réalisation de la prestation décrite au devis vaut acceptation par le CLIENT. L'investissement personnel du CLIENT dans la mise à jour des informations publiées depuis la plateforme est indispensable sans quoi un résultat qui ne correspondrait pas à ses attentes ne saurait relever de la responsabilité de CWA ENTERPRISE, comme indiqué à l'article 4.3 ci-dessous.
- 2.2 CWA peut décider de refuser, d'interrompre ou de modifier la prestation et ce, sans indemnités au profit du CLIENT dès l'instant où :
 - le CLIENT ne s'acquitte pas des sommes facturées par CWA ENTERPRISE ;
 - lorsque CWA ENTERPRISE constate tout acte de piratage, de fraude ou de non-respect des règles éthiques, juridiques ou morales de la profession, imputable au CLIENT.
- 2.3 CWA ENTERPRISE se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles à ses prestations, sans que cela ne vienne remettre en cause les liens contractuels ni les obligations entre les deux parties.
- 2.4 Aucune commande ferme d'une durée précise d'une prestation ne peut être annulée sans

l'accord express de CWA ENTERPRISE. A défaut, le CLIENT serait tenu de payer l'intégralité des sommes dues à CWA ENTERPRISE même s'il n'utilise pas ou plus la plateforme PanneauPocket.

- 2.5** Le CLIENT s'engage pour un abonnement d'une durée d'un an minimum. Si le CLIENT souhaite mettre fin à son abonnement annuel, il devra le stipuler par écrit dans un courrier A/R et sera soumis à un préavis de deux mois à réception du courrier. Dans ce cas, le CLIENT ne recevra aucun remboursement de la part de CWA ENTERPRISE pour les mois restants à courir de la durée initiale de son engagement.

Article 3. Prix - facturations – délais

- 3.1** Le prix de la prestation est ferme pour la durée prévue à la commande. Il est stipulé en Hors Taxes et TTC exprimé en euro portant sur le montant total à payer. Il est fixé entre CWA Enterprise et LE CLIENT et apparaît sur le devis signé par LE CLIENT.

3.2 Paiement et facturation

Le CLIENT s'engage au paiement préalable au début de l'utilisation du service PanneauPocket défini pour une durée annuelle ou pluri annuelle déterminée à l'avance.

3.3 Renouvellement d'abonnement

Deux mois avant l'échéance du contrat, CWA ENTERPRISE propose au CLIENT de renouveler son abonnement pour 1 an, 2 ans ou 3 ans sur demande écrite. Si le CLIENT signifie par écrit à CWA ENTERPRISE sa décision de continuer sur la même durée que son abonnement initial, une nouvelle facture d'une période égale à celle de l'abonnement initial lui sera envoyé par email et sera déposé sur la plateforme CHORUS PRO. Le règlement de cette facture correspond au nouvel abonnement et permet au CLIENT de ne souffrir d'aucune interruption ou perte de services en raison de l'expiration de l'abonnement précédent.

Si le CLIENT signifie par écrit à CWA ENTERPRISE sa décision de souscrire un nouvel abonnement d'une durée différente à celle de l'abonnement initial, CWA ENTERPRISE envoie par email un nouveau devis. Dès retour du devis signé par le CLIENT, CWA ENTERPRISE envoie au CLIENT une nouvelle facture d'une période égale à celle convenue dans le devis lui sera envoyé par email et sera déposé sur la plateforme CHORUS PRO. Le règlement de cette facture correspond au nouvel abonnement et permet au CLIENT de ne souffrir d'aucune interruption ou perte de services en raison de l'expiration de l'abonnement précédent.

Sans réponse du CLIENT après deux relances de renouvellement, CWA ENTERPRISE se réserve le droit de suspendre les accès du CLIENT au site internet panneaupocket.com.

3.4 En cas de défaut de paiement total ou partiel du prix de la prestation

Le CLIENT devra verser une pénalité de retard équivalente à une fois et demie le taux de l'intérêt légal, en application de l'article L. 441-16 du Code de Commerce. Le taux de l'intérêt légal est celui en vigueur le jour de la constatation de la carence. La pénalité est calculée sur le montant hors taxe de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du règlement.

L'ensemble du service PanneauPocket peut être suspendu si le CLIENT ne se manifeste pas lors des relances effectuées par CWA ENTERPRISE. Après mise en demeure par courrier avec demande d'accusé de réception, le service peut être résolu de plein droit. La résolution prenant effet deux semaines après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse. Dans cette situation, CWA ENTERPRISE est en droit d'arrêter son service vendu.

- 3.5 Toute contestation ou réclamation relative à la facturation doit être adressée par lettre recommandée dans les dix jours à réception de ladite facture, à défaut de quoi CWA ENTERPRISE n'accepte plus aucun grief.
- 3.6 La réception des codes d'accès à la plateforme web PANNEAUPOCKET par le CLIENT déclenche le début de la facturation de l'abonnement pour la durée stipulée sur le devis.

Article 4. Obligations et responsabilités de CWA Enterprise

- 4.1 CWA ENTERPRISE s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture du service PANNEAUPOCKET de qualité conformément aux usages de la profession. CWA ENTERPRISE ne répond que d'une obligation de moyens qui ne doit en aucun cas être assimilée à une obligation de résultat du fait de l'environnement extérieur à son service, comme les opérateurs internet et télécom notamment.

4.2 CWA ENTERPRISE s'engage à :

- Intervenir rapidement en cas de vice de fonctionnement provenant de défaut de conception ou d'exécution de la solution PANNEAUPOCKET ;
- Assurer le maintien à un niveau adéquat de la qualité de ses outils ;
- Mettre tous les moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales le bon fonctionnement des prestations acquises par le CLIENT ;

4.3 Limitations de responsabilités

CWA Enterprise ne pourra être tenu responsable en cas de :

- Faute, négligence, omission ou défaut d'entretien du CLIENT, non-respect des conseils donnés. De manière générale, CWA ENTERPRISE n'est en aucune façon responsable d'un dysfonctionnement résultant d'une mauvaise utilisation du CLIENT.
- Diffusion d'un contenu qui irait à l'encontre des bonnes pratiques et des droits de la propriété intellectuelle (comme les droits d'auteur).
- Interruption de l'hébergement lié à un problème technique de l'hébergeur ou des opérateurs télécom.
- Divulgation ou utilisation illicite des logins et des mots de passe normalement gérés de manière confidentielle par le CLIENT.
- Dysfonctionnement ou ralentissement des réseaux Internet ou Mobiles dans son ensemble.

Article 5. Propriétés intellectuelles

5.1 Votre propriété intellectuelle

Le CLIENT possède la propriété intellectuelle se rapportant à l'ensemble du contenu diffusé. Le CLIENT accorde à CWA Enterprise une licence et un droit exempt du versement de royalties, perpétuel, irrévocable, non exclusif, inaccessible et pouvant faire l'objet d'une sous licence pour utiliser son contenu d'utilisateur (en tout ou en partie) dans le monde entier afin de fournir les services PANNEAUPOCKET.

5.2 Propriété intellectuelle CWA Enterprise

Tous les droits, titres et intérêts se rapportant au service PANNEAUPOCKET, y compris tout matériel protégeable ou tout autre contenu qui est ou peut être soumis à des droits de propriété intellectuelle en vertu des lois applicables (y compris : œuvre d'art, graphique, image, modèle de site Web et widget, œuvre littéraire, code source et objet, code informatique (y compris le HTML), application, audio, musique, vidéo et autres médias, dessin, animation, interface, apparence des services de CWA ENTERPRISE, méthode, produit, algorithme, données, fonction et objet interactif, outil et méthode publicitaire et d'acquisition, invention, secret commercial, logo, domaine, URL personnalisée, marque de commerce, marque de service, nom commercial et autres identificateurs de propriété industrielle, déposés ou non et/ou pouvant faire l'objet d'un dépôt (collectivement, la « propriété intellectuelle »), et toute œuvre dérivée de ce qui précède, sont la propriété de CWA ENTERPRISE et/ou se rapportent à une licence de CWA ENTERPRISE.

Article 6. Utilisation des références

Le CLIENT autorise PANNEAUPOCKET à utiliser son nom et à mentionner les prestations réalisées pour son compte à des fins commerciales strictement dans le cadre de son activité. Aucune autre exploitation ne saurait être faite, aucune donnée ne sortant de PANNEAUPOCKET.

Article 7. Confidentialité

- 7.1** CWA ENTERPRISE et le CLIENT s'engagent à conserver confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie, de quelque nature qu'ils soient, auxquels les parties auraient pu avoir accès au cours de la prestation.
- 7.2** La précédente disposition ne fait pas obstacle à ce que CWA ENTERPRISE, puisse faire état de sa relation commerciale avec le CLIENT, comme précisé à l'article 6 susvisé.

Article 8. Loi informatique et liberté

CWA ENTERPRISE s'engage expressément à assurer lui-même l'ensemble des formalités obligatoires à accomplir auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 (art. 34), le

CLIENT dispose d'un droit permanent d'accès, de modification, de rectification et de suppressions relatives aux informations le concernant.

Notre politique de confidentialité est consultable sur le lien suivant :
<https://www.panneaupocket.com/wp-content/uploads/2023/01/PanneauPocket-CONVENTION-DE-TRAITEMENT-DE-DONNEES-A-CARACTERE-PERSONNEL-1.pdf>

Article 9. Cas de force majeure

La société CWA ENTERPRISE qui distribue la solution PANNEAUPOCKET n'encourt aucune responsabilité en cas de non- exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si celle-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil et de la jurisprudence des tribunaux français.

LE CLIENT : « je déclare avoir pris connaissance et accepter les termes et les Conditions Générales de Vente figurant sur chaque page du présent document »

Date : 14 décembre 2023

Signature :



Le Maire,

Gérard LIOT